

Cours collectifs :

Inscription

Toutes les inscriptions se font en ligne via la plateforme BigCaptain accessible par l'onglet « Cours collectifs et scolaires » de notre site internet www.bebloc.be .

Inscriptions prioritaires

Seuls les élèves inscrits à nos cours durant la période/l'année précédente bénéficient d'une réservation prioritaire sur la période/l'année suivante. Cette faveur est octroyée durant une période déterminée et communiquée à l'avance aux familles concernées. Aucun recours n'est possible passé ce délai.

Validation d'inscription

Toute inscription sera définitivement prise en compte après réception du paiement.

Désistement – Désinscription – Abandon

Il n'y a aucun remboursement du solde en cas de désistement, de désinscription ou d'abandon en cours d'année sans contre-indication médicale.

Pour les désistements survenant avant le début des activités, un remboursement peut-être effectué mais l'ASBL se réserve le droit de garder 20€ de frais administratifs sur la somme versée lors de l'inscription.

Réduction

Les élèves des cours collectifs bénéficient d'une réduction de 50% sur les abonnements annuels pris avant le 01/12/2026 et abonnements trimestriels pris avant le 01/04/2027. Ces abonnements concernent l'entrée libre à la salle d'escalade BeBloc et se prennent à l'accueil.

Les parents des élèves inscrits aux cours collectifs bénéficient du tarif étudiant sur l'abonnement annuel pris avant le 01/12/2026.

Lorsque plusieurs inscriptions sont réalisées, vous bénéficiez d'une réduction de 5% sur la deuxième inscription, 10% sur la troisième et les suivantes. Cette réduction s'applique automatiquement lorsque plusieurs inscriptions sont placées dans le panier.

Dans le cas où cette dernière ne se serait pas déduite automatiquement, merci de contacter Marceau à l'adresse « asbl@bebloc.be » en communiquant les noms et prénoms de vos enfants ainsi que le numéro de compte sur lequel vous désirez que la réduction soit versée.

Difficulté de paiement

Nous pouvons entendre vos difficultés de paiement. Si vous êtes dans cette situation, nous vous invitons à prendre directement contact, par e-mail, avec le responsable (Marceau : asbl@bebloc.be) afin de convenir d'autres modalités de paiement.

Horaire

Les élèves sont couverts par l'assurance durant l'horaire de cours uniquement et précisément. Avant et après l'horaire de son cours, nous vous demandons de garder votre enfant près de vous dans l'espace cafétéria, il ne peut pas grimper sur les structures et n'est pas couvert par l'assurance susmentionnée.

Nous attirons votre attention sur le fait que les cours s'enchaînent sans pause pour les moniteurs. **Nous vous demandons donc d'être présent 5 minutes avant la fin du cours de votre enfant afin de vous assurer qu'il ne quitte pas seul notre infrastructure.**

Absence de moins de 4 semaines

Toute absence de moins de 4 semaines, justifiée ou non pour un certificat médical, est récupérable en entrée libre à la salle. Dans ce cas, les enfants de moins de 14ans doivent être accompagnés et surveillés par une personne qui en a la totale responsabilité. L'enfant n'est pas couvert par notre assurance en cas d'entrée libre, mais bien par son assurance familiale.

Les séances non suivies entre le début des cours (septembre) et le dernier cours avant les congés d'hiver sont récupérables en entrées gratuites jusqu'à la fin du congé de Carnaval.

Les absences survenues entre janvier et juin sont récupérables jusqu'au 31 août. Ces entrées gratuites ne sont pas nominatives et peuvent être récupérées par un proche ou un ami de la même tranche d'âge que l'enfant concerné par l'absence.

Absence de plus de 4 semaines avec certificat médical

Toute absence de plus de 4 semaines, justifiée par un certificat médical, sera prise en considération pour l'octroi d'un remboursement partiel des séances non-suivies. Celui-ci sera calculé au prorata des 50% de la valeur des séances non suivies. En cas d'absence de justification par un certificat médical, les séances non-suivies seront récupérables sous formes d'entrées gratuites en accès libre comme précisé dans le point précédent.

Photos

Vos enfants peuvent être pris en photos dans le cadre de nos activités. Celles-ci pourraient être utilisées pour enrichir notre site web ou autres vecteurs de communication. En vous inscrivant à nos activités, vous marquez implicitement votre accord.

Si tel n'était pas le cas, nous vous prions de nous en informer au plus vite par e-mail à info@bebloc.be.

Communication

Nous communiquons exclusivement par email. Si vous en changez, faites-le nous savoir et modifiez cette dernière sur votre Espace BigCaptain. Ou, si vous n'avez pas l'habitude de regarder vos emails, pensez à vous tenir informé à l'accueil de BeBloc.

Assurance

Une assurance individuelle « accident corporel » est comprise dans le prix de votre inscription. Celle-ci, comme toute assurance, possède ses règles, ses limites. Et notamment, sa franchise de 60 € (frais en supplément du remboursement mutuelle). La couverture en frais médicaux (toujours hors remboursement mutuelle) est de maximum 700 €. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre contrat à la salle, ou mieux, contacter notre courtier :

BAS Assurance : Drève des Deux Moutiers, 7 -1160 Bruxelles (Auderghem) - 02/762.27.57.

Modification des conditions générales

Ces conditions générales, comme toute information publiée sur notre site internet, sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis de notre part.

Stages :

Application aux stages organisés par l'ASBL Ecole d'Escalade Namuroise

Inscription

Toutes les inscriptions se font en ligne via la plateforme BigCaptain accessible par l'onglet « Stages » de notre site internet www.bebloc.be .

Validation d'inscription

Toute inscription sera définitivement prise en compte après réception du paiement.

Annulation du stage par l'Ecole d'Escalade Namuroise

L'Ecole d'Escalade Namuroise de BeBloc se réserve le droit d'annuler un stage quand les conditions minimales de fonctionnement ne sont pas réunies. Cette décision sera prise au plus tard une semaine avant le début de l'activité. Dans ce cas, nous remboursons intégralement les sommes perçues.

Désistement

Dans le cas d'un désistement plus de 2 semaines avant le début du stage, un remboursement peut-être effectué mais l'ASBL se réserve le droit de garder 20€ de frais administratifs sur la somme totale versée lors de l'inscription.

Si le désistement est opéré à moins de deux semaines du début du stage avec justification d'un certificat médical, un remboursement est effectué en soustrayant 20€ de frais administratifs à la somme totale versée.

Dans l'absence d'un certificat médical justifiant l'incapacité de l'enfant à participer aux activités organisées, aucun remboursement ne sera effectué.

Absence justifiée par un certificat médical

En cas d'absence lors d'une ou plusieurs journées de stage, justifiée par un certificat médical, un remboursement de 50% des journées non-suivies est mis en place.

Si aucun certificat médical ne justifie l'absence de l'enfant à l'activité réservée, aucun remboursement n'est octroyé.

Photos

Vos enfants peuvent être pris en photos dans le cadre de nos activités. Celles-ci pourraient être utilisées pour enrichir notre site web ou autres vecteurs de communication. En vous inscrivant à nos activités, vous marquez implicitement votre accord. Si tel n'était pas le cas, nous vous prions de nous en informer au plus vite par e-mail à info@bebloc.be.

Communication

Nous communiquons exclusivement par email. Si vous en changez, faites-le nous savoir. Ou si vous n'avez pas l'habitude de regarder vos emails, pensez à vous tenir informé à l'accueil de BeBloc.

Assurance

Une assurance individuelle « accident corporel » est comprise dans le prix de votre inscription. Celle-ci, comme toute assurance, possède ses règles, ses limites. Et notamment, sa franchise de 60 € (frais en supplément du remboursement mutuelle). La couverture en frais médicaux (toujours hors remboursement mutuelle) est de maximum 700 €. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre contrat à la salle, ou mieux, contacter notre courtier :

BAS Assurance : Drève des Deux Moutiers, 7 -1160 Bruxelles (Auderghem) - 02/762.27.57.

Modification des conditions générales

Ces conditions générales, comme toute information publiée sur notre site internet, sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis de notre part.

Anniversaires :

Inscription

Toutes les inscriptions se font en ligne via la plateforme BigCaptain accessible par l'onglet « Anniversaires » de notre site internet www.bebloc.be .

Validation de réservation

Toute réservation sera définitivement prise en compte après réception du paiement.

Annulation

En cas de désistement plus de deux semaines avant la séance réservée, un remboursement peut être effectué mais nous nous réservons le droit de garder 20 euros de dédommagement sur la somme réglée. Dans cette situation, contacter Marceau via l'adresse mail « asbl@bebloc.be » en lui communiquant le nom auquel la réservation a été faite, ainsi que le numéro de compte sur lequel le remboursement partiel devra être versé.

Dans le cas où le désistement est fait à moins de deux semaines de la date réservée, aucun remboursement ne sera effectué.

Photos

Vos enfants peuvent être pris en photos dans le cadre de nos activités. Celles-ci pourraient être utilisées pour enrichir notre site web ou autres vecteurs de communication. En vous inscrivant à nos activités, vous marquez implicitement votre accord. Si tel n'était pas le cas, nous vous prions de nous en informer au plus vite par e-mail à info@bebloc.be.

Communication

Nous communiquons exclusivement par email. Si vous en changez, faites-le nous savoir. Ou si vous n'avez pas l'habitude de regarder vos emails, pensez à vous tenir informé à l'accueil de BeBloc.

Assurance

Une assurance individuelle « accident corporel » est comprise dans le prix de votre inscription. Celle-ci, comme toute assurance, possède ses règles, ses limites. Et notamment, sa franchise de 60 € (frais en supplément du remboursement mutuelle). La couverture en frais médicaux (toujours hors remboursement mutuelle) est de maximum 700 €. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre contrat à la salle, ou mieux, contacter notre courtier :

BAS Assurance : Drève des Deux Moutiers, 7 -1160 Bruxelles (Auderghem) -
02/762.27.57.

Modification des conditions générales

Ces conditions générales, comme toute information publiée sur notre site internet, sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis de notre part.